

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03.11.2018

Dossier complet le :

03.11.2018

N° d'enregistrement :

F09319P 0358

1. Intitulé du projet

PROJET: Hélistations de la presqu'île de Saint-Tropez
SOUS PROJET: Hélistation de la Mort du Luc à Cogolin, porté par RCE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Marie OZANNE

RCS / SIRET

3 9 1 3 6 2 1 0 0 0 0 1 1

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8. Aerodromes	<p>Construction d'un aérodrome avec une longueur de piste d'atterrissage et de décollage inférieure à 2100 m.</p> <p>Projet non mentionné dans la colonne : "projets soumis à évaluation environnementale" du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'Environnement.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une hélistation (prefectorale) dans la commune de Cogolin, au lieu dit de la Mort du Luc.

- Mise en place de marquage au sol conforme à la réglementation (bande bétonnée légère + peinture).
- Equipement de trois extincteurs pour la sécurité incendie.
- Equipement d'un indicateur de direction du vent (manche à air).

Il n'y a pas de travaux de démolition prévus.

4.2 Objectifs du projet

Le terrain d'assiette de l'hélistation projetée sert déjà d'assiette (depuis 2011), à une infrastructure dénommée « hélisurface ». Conformément à la réglementation (arrêté 6 mai 1995) le volume de trafic généré par une hélisurface est limité : le nombre quotidien de mouvements doit être inférieur à 19 et le nombre annuel de mouvements doit être inférieur à 200. Ces quotas ne s'appliquent pas sur une hélistation.

Or, le nombre annuel de mouvements réalisés à partir de l'hélisurface dépasse très largement le plafond annuel susvisé : 1 000 mouvements réalisés en juillet et août 2017. L'objectif du projet est donc de convertir l'hélisurface en hélistation afin de ne pas être contraint par les quotas susvisés, et permettre ainsi la poursuite l'activité préexistante en toute légalité.

La conversion de l'hélisurface en hélistation présente par ailleurs d'autres avantages, notamment :

- ajout d'équipements de sécurité: extincteur, manche à air,
- délimitation précise de l'aire d'atterrissage (FATO) et des postes de stationnement
- sécurité des opérations au sol augmentée par des aires de sécurité et de protection
- limitation du nombre d'hélicoptères au sol
- publication officielle comportant les axes d'approche, aires dont le survol est à éviter, ainsi que toutes les procédures associées à l'utilisation du site

L'objectif global du projet est repris dans le chapitre 1 de la note chapeau, jointe en annexe.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- marquage au sol d'une FATO et des trois postes de stationnement
- implantation d'un mât basculant supportant la manche à air
- relevé de l'hélistation et des obstacles environnants par un géomètre
- définition précise des trouées
- publication d'information aéronautique

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'hélistation sera exploitée de jour uniquement.

Elle sera, à minima, soumise au-mêmes types de restrictions d'utilisation que celles applicables à l'hélisurface (cf. annexe 12) :

- Limitation du volume de trafic journalier (et si besoin du volume de trafic juillet/août)
- Limitation d'ouverture : définition de plages horaires d'ouverture.

Ces limitations fixées par l'autorité préfectorale seront définies en coordination avec les communes concernées, comme cela se déroule chaque année depuis 8 ans sous le statut «hélisurface responsable».

Nature de l'activité principale de l'hélistation :

L'hélistation est principalement destinée à accueillir des hélicoptères exploités à des fins de transport aérien commercial : transport de passagers à la demande (desserte de la presqu'île de Saint-Tropez).

Elle sera ouverte à tous les exploitants d'hélicoptères.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La procédure administrative d'autorisation à laquelle le projet est soumis est celle fixée par l'arrêté interministériel du 6 mai 1995 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères.

La création puis la mise en service de l'hélistation sont soumises à la délivrance d'une autorisation administrative (arrêté préfectoral autorisant la création puis arrêté préfectoral autorisant la mise en service).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- terrain de l'hélistation actuelle, sur laquelle seront marqués:	terrain concerné 7800 m ²
- marquage de la FATO: cercle blanc de 11m de diamètre	FATO = 95 m ²
- marquages des postes de stationnement: cercles jaunes de 7,6 m diamètre	postes de stationnement 45 x 3 = 135 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Cogolin (83310)

parcelle N° 000 / 0C / 1583

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' '' N Lat. ° ' '' E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___'' Lat. ___° ___' ___''

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___'' Lat. ___° ___' ___''

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	projet dans la ZNIEFF de type 2 "Maures"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN: projet hors zone à risque - Aléa inondations
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réservoir d'eau, largement en Amont du terrain
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	faune: perturbations sonores, risque de collision aviaire flore: un peu de poussière soulevée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Traffic aérien: mouvements d'hélicoptères
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Nuisances sonores à proximité de l'hésitation, sous les trouées et dans les plages horaires spécifiées en été. Une étude d'impact acoustique est jointe, en annexe n°14. L'impact sonore sera équivalent à celui de l'hélicoptère, mais avec des cheminements publiés, et l'indication des zones interdites de survol.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Combustion du kérozène quasi inodore</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Vibrations au niveau du sol à proximité immédiate de l'hélicoptère rotor tournant.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Utilisation de jour uniquement: pas de balisage lumineux.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Combustion du kérozène, rejet de CO2</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les limitations suivantes seront appliquées pour une insertion environnementale optimale :

Limitation du volume de trafic (mouvements) : à minima limitation nombre journalier de mouvements, et si besoin nombre annuel.

Limitation de l'amplitude horaire d'ouverture : hélisation utilisable uniquement de jour et dans des créneaux horaires définis (mise en place de couvre-feux).

Définition et publication par la voie de l'information aéronautique de procédures à moindre bruit

Contrairement à une hélisurface, une hélisation fait l'objet de publications d'information aéronautique à l'intention des usagers aériens (pilotes). Les conditions d'utilisation (opérationnelle) des hélicoptères, de l'hélisation et de l'espace aérien environnant y sont décrites.

Ainsi, des procédures particulières dites à moindre bruit afférentes aux phases d'atterrissage, de décollage et aux cheminements d'arrivée et de départ peuvent être décrites très précisément afin d'optimiser l'insertion de l'hélisation dans son environnement.

Définition et publication par la voie de l'information aéronautique de zones dont le survol doit être évité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations fournies dans le présent formulaire, il apparaît que l'impact environnemental de l'utilisation du site de la Mort du Luc par des hélicoptères n'est pas un fait nouveau, et que la rapidité de traitement du dossier permettra une meilleure régulation des trajectoires entre les différents sites, et de définir un cadre juridique précis dans un premier temps.

L'impact environnemental et notamment acoustique global de l'activité hélicoptères sur la presqu'île pourrait être étudiée dans son intégralité ultérieurement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
PPRN Comune de Cogolin - section 5.1
ZNIEFF proche - section 5.1

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Grimaud

le,

11 octobre 2018

Signature



R.C.E. sarl

au capital de 7622,45€

Hélicoptère de Grimaud - Quartier Perrat

BP 10-161 83316 Grimaud Cedex

Tél. 04 94 43 39 30 - mail: heliport.helystation@orange.fr

Sirat 391 362 100 00011 - Naf 51 10Z-RCS FREJUS